

**DELIBERATION N°59/2023**

**CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « DOLMONT »  
BILAN DE CLOTURE**

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 9 novembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

**Etaient représentés, absents ou excusés** : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M. KONCZYLO Michaël, Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal concédant à la SAEDEL l'aménagement d'un nouveau quartier à Dolmont,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 13 septembre 2016,

Cette convention étant arrivée à échéance et, sur la base du document arrêté par le concessionnaire au 14 septembre 2023, il est proposé d'approuver le bilan de clôture de la concession, donner quitus à l'aménageur, et de mettre fin à la concession d'aménagement passée avec la SAEDEL.

Le bilan définitif de l'opération fait apparaître un résultat de 358 889, 90 € revenant à la collectivité.

Après avoir pris connaissance du bilan définitif, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECLARE l'achèvement de l'opération « quartier de Dolmont »,
- DONNE quitus à la SAEDEL pour l'ensemble des missions réalisées au titre de cette opération d'aménagement,
- APPROUVE le bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement du quartier de Dolmont qui s'établit, en dépenses, à la somme de 1 076 694.42 € HT. et en recettes à la somme de 1 435 584.32 € HT.
- CONSTATE que ce bilan fait apparaître un excédent de 358 889, 90 € qui doit revenir à la commune,
- AUTORISE M le Maire à signer tous les actes liés à la fin de la convention publique d'aménagement,
- PRECISE que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 75 (AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE), article 7588 (Autres produits divers de gestion courante) du budget.

Fait et délibéré le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **20 NOV. 2023**

DELIBERATION N°60/2023

PROLONGATION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU  
LOTISSEMENT ERRIAUX II

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 6**

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Votants : 22**

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

**Etaient représentés, absents ou excusés** : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M. KONCZYLO Michaël, Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

Pour permettre un financement de l'opération « aménagement des Erriaux II » en adéquation avec la capacité de remboursement mais aussi de garantie de la collectivité sur l'emprunt que va contracter l'aménageur, il y a lieu de prolonger la durée de la concession d'aménagement de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la concession d'aménagement les Erriaux II prolongeant la durée de la concession de 5 ans soit jusqu'au 08.02.2035,
- AUTORISE M le Maire à signer tous les actes liés à cette prorogation

Fait et délibéré le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, which appears to be "Carton", written over a horizontal line.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **20 NOV. 2023**

DELIBERATION N°61/2023

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SAEDEL POUR LE LOTISSEMENT  
ERRIAUX II

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

**Etaient représentés, absents ou excusés** : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. RIANTE Fabrice), M. KONCZYLO Michaël, Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

Aux termes d'une convention de concession d'aménagement signée le 8 février 2018, la commune a confié à la SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Equiperment d'Eure-et-Loir) le soin de réaliser l'extension du quartier des Erriaux.

Pour financer les travaux d'aménagement objet de cette convention, le concessionnaire doit contracter un emprunt de 2 000 000 € auprès d'un établissement bancaire.

La proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France se caractérise comme suit :

- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 2 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt : fixe à 4.55%
- Type d'amortissement : échéance constante
- Remboursement anticipé : sans indemnité sauf reprise du financement par la concurrence

En application du contrat de concession, la SAEDEL sollicite la garantie de cet emprunt par la commune à hauteur de 50%.

Il est rappelé que les garanties accordées par les communes sont régies par les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du service de gestion comptable de Chartres métropole au regard des règles prudentielles fixées par le code,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le prêt d'un montant de 2 000 000 €, tel que caractérisé ci-dessus et qui sera contracté par la SAEDEL auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France,
- AUTORISE le maire à signer tout acte permettant de réaliser cette opération,
- DIT que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SAEDEL, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,
- DIT qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SAEDEL, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France à la commune au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. La commune devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France ne s'adresse au préalable à la SAEDEL. En outre, la commune s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

Fait et délibéré le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **20 NOV. 2023**

DELIBERATION N°62/2023

CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 16**

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Pouvoirs : 6**

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

**Votants : 22**

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M. KONCZYLO Michaël, Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

Considérant les travaux de prolongement de la rue Simone Veil pour réaliser la jonction avec la rue Pasteur, dans le cadre de l'aménagement du quartier des Rousserolles ;

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le classement dans le domaine public communal de 85 mètres linéaires supplémentaires de voirie
- AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire

Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **20 NOV. 2023**

DELIBERATION N°63/2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR  
L'UTILISATION D'UNE PLATEFORME D'ACHAT COMMUNAUTAIRE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. TESTE Jérôme), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M. KONCZYLO Michaël, Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achats communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics du territoire depuis 2014. L'utilisation de cette plateforme par les communes membres est le résultat d'une démarche partenariale organisée par voie conventionnelle.

Une nouvelle convention est aujourd'hui proposée aux communes membres afin de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié, conforme aux dispositions du code de la commande publique.

La commune prend en charge les frais de gestion de ses propres procédures comme par exemple les avis de publicité et les envois de recommandés électroniques.

Sa durée court à compter de sa date de notification par Chartres Métropole à la commune partenaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois 4 ans.



Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

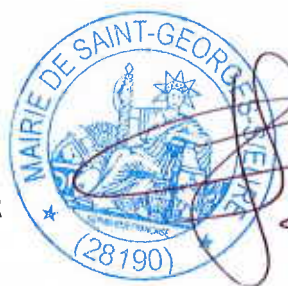
- APPROUVE la convention de partenariat pour l'utilisation de la plate-forme d'achats communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **20 NOV. 2023**